

Cycle d'orientation professionnelle théâtre

AUDITIONS dossier de candidature



CONCOURS D'ENTRÉE EN 3ÈME CYCLE COP LES 5 ET 7 JUILLET 2017

PRE-REQUIS A L'INSCRIPTION :

- Avoir 18 ans au minimum le 1er septembre 2017.
- Justifier d'au moins deux années de formation théâtrale à raison de 5 heures de pratique

hebdomadaires au sein d'une école de théâtre ou d'un conservatoire. (Niveau de fin de 2ème cycle d'un conservatoire ou formation équivalente). Attention, les attestations de l'option théâtre au lycée ne sont pas acceptées.

DOSSIER DE CANDIDATURE À L'AUDITION

- Disponible sur le site du théâtre de l'Iris, ou adressé sur demande au 04 78 68 86 49
- A retourner par courrier / A déposer au Théâtre de l'Iris avant le 27 mai 2017

Le dossier devra être accompagné des pièces suivantes :

- Une présentation du parcours du candidat, de ses connaissances et de son projet. (détaillez précisément votre parcours d' études théâtrales, vos pratiques artistiques et votre expérience professionnelle ou amateur)
- Une Photo d'identité récente.
- Les Attestations de pratique théâtrale justifiant bien de 5 heures de pratique hebdomadaire pendant deux années minimum.
- 20 € de frais de dossier, chèque à libeller à l'ordre du Trésor Public.

Si le dossier n'est pas retenu pour les auditions, le chèque de 20€ sera restitué avec le courrier de notification.

Après acceptation du dossier, le candidat sera inscrit au 1^{er} tour de l'audition.
Les convocations à l'audition seront envoyées aux candidats à partir du 5 juin 2017.

DÉROULÉ DES AUDITIONS

1) ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : 5 juillet 2017

au Théâtre de l'Iris - 331 rue Francis de Pressensé - 69100 Villeurbanne

- Le candidat devra se rendre disponible de 9 h à 19 h
- Audition devant le jury d'un « parcours libre » ne dépassant pas 3 minutes (comprendre dans « libre » création / construction / invention).
- Audition devant le jury de deux scènes au choix du candidat. L'une dans un répertoire antérieur à 1950 et l'autre postérieure à 1950. Les scènes ne devront pas dépasser 3 minutes chacune (toute proposition sauf monologue).
- Le jury entendra en premier lieu le parcours libre puis il pourra choisir d'auditionner l'une ou l'autre des scènes ou bien les deux.
- Un entretien individuel aura lieu avec le jury pour les candidats retenus pour l'admission.
- Les candidats n'ayant pas appris leurs textes par cœur ou n'ayant pas répondu aux critères ci-dessus seront éliminés d'office. Il incombe au candidat de trouver une personne qui lui tiendra lieu de réplique pour l'audition. Si sa réplique passe également le concours, tous deux peuvent présenter des scènes jointes devant le jury (auquel cas la durée de la scène présentée sera de 6 min au lieu de 3).
- Le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat à tout moment.
- Le jury regarde le candidat sur les critères de jeu suivants : son rapport à la langue, son rapport à l'espace, la maîtrise de ses outils physiques et vocaux, sa compréhension des enjeux de la scène, son rapport à l'autre, sa concentration et son imaginaire.

2) ÉPREUVE D'ADMISSION : 7 juillet 2017

Le candidat devra se rendre disponible de 9h à 17h

Journée de stage – travail collectif / technique corporelles / improvisation / travail de lecture

Les résultats de l'audition d'entrée en 3ème cycle seront communiqués à l'issue de l'audition.

Début des cours, pour les candidats déclarés admis : octobre 2017

Direction ENMDAD Martial Pardo
Direction Département Théâtre Philippe Clément

Photo
d'identité
récente

SECTION THÉÂTRE - ANNÉE 2017-2018
Dossier de candidature : audition d'entrée en 3^e cycle – COP

A renvoyer avant le 27 mai 2017

Théâtre et compagnie de l'iris - section théâtre - 331 rue Francis de Pressensé - 69100 Villeurbanne - information@theatredeliris.fr - 04 78 68 86 49

Nom :

Prénom :

Âge au 01/09/17 :

Date de Naissance/...../.....

Profession / activité :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Courriel :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

PARCOURS THEATRAL

Période concernée (année scolaire, civile, mois...)	Nom de l'organisme de formation	Nombre d'heures de pratique au cours de la période concernée

Documents à fournir impérativement :

> Attestation de formation

Au moins une attestation d'un organisme de formation, d'une compagnie, d'une école de théâtre, d'un conservatoire (etc.) certifiant la pratique du théâtre pendant au moins deux années complètes à raison d'au moins 5 heures hebdomadaires. Les heures de pratiques d'une option théâtre en lycée ou en université doivent se combiner avec d'autres heures de formation pour obtenir les 5h de pratique

> Une présentation de votre parcours, de vos connaissances et de votre projet. (détaillez précisément votre parcours d'études théâtrales, vos pratiques artistiques et votre expérience professionnelle ou amateur)

> 20 € de frais de dossier, chèque à libeller à l'ordre du Trésor Public.

J'ai pris connaissance du contenu de la formation pour laquelle je postule, et atteste qu'elle correspond à mes souhaits. Je m'engage donc, en cas d'admission, à suivre avec régularité et assiduité les enseignements dispensés.

Fait à le
Signature